

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2022-155 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2022, le lundi 3 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 septembre 2022 - Secrétaire de séance : André MOINGEON

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 61 - Nombre de pouvoirs : 16 - Nombre de votants : 77

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Antoine MARINO MORABITO, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marie-Noëlle TAUTY, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, Joël MATHY, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Stéphanie JULLIEN, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Frank PLANET, Jean-Luc RAMEL (*jusqu'à la délibération n°2022-157*), Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Daniel ROUSSET (*jusqu'à la délibération n°2022-158*), Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Pierre BOILEAU, Pascal COLLIGNON, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2022-142*), Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Nazarello ALONSO, Agnès OGERET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Patricia GRIMAL), Pascal BONETTI (à Gisèle LEVRAT), Joël BRUNET (à Jean-Marc RIGAUD), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Roland VELLARD (à Denis JACQUEMIN), Alexandre NANCHI (à Stéphanie JULLIEN), Viviane VAUDRAY (à Agnès OGERET), Elisabeth LAROCHE (à Marie-José SEMET), Frédéric TOSEL (à Régine GIROUD), Frédéric BARDOT (à Lionel MANOS), Valérie CAUWET DELBARRE (à Pascal COLLIGNON), Marie-Claude REGACHE (à Fabrice VENET), Gaël ALLAIN (à Ludovic PUIGMAL), Françoise GIRAUDET (à Liliane FALCON), Eric BEAUFORT (à Patrick MILLET), Bernard GUERS (à Roselyne BURON).

Etaient excusés et suppléés : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT), Patrice MARTIN (par Daniel ROUSSET), Pascal PAIN (par Pierre BOILEAU).

Etaient excusés : Jean PEYSSON, Jean MARCELLI, Daniel BEGUET.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Dominique DELOFFRE.

Objet : Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité – Ouverture de l'application @CTES aux actes de la commande publique

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 septembre 2022 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R.2131-5, D.2131-5-1 et L.1411-9 ;

VU la convention passée entre la préfecture de l'Ain et la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain le 12 décembre 2012 pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

VU l'avenant à la convention de télétransmission du 5 mars 2013 relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaire ;

VU l'avenant du 9 décembre 2015 portant sur la prolongation expresse d'une année de ladite convention et sa reconduction tacite d'année en année, sous réserve d'utilisation par la collectivité du même dispositif homologué ;

VU l'avenant à la convention de télétransmission du 30 janvier 2019 portant modification du dispositif homologué (FAST – DOCAPOST FAST) ;

.../...

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que par délibérations n°2012-143 du 29 septembre 2012 et n°2013-011 du 21 février 2013, la collectivité s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire et a signé une convention de mise en œuvre avec la Préfecture de l'Ain.

Afin d'optimiser l'opération de dématérialisation et permettre aux agents de la préfecture un suivi et un contrôle de légalité efficace, il s'avère nécessaire d'étendre le périmètre de la convention susvisée aux actes de la commande publique.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le président à signer l'avenant de la convention pour la télétransmission des actes de commandes publiques via l'application @CTES conformément aux modalités et règles à respecter précisées dans la circulaire préfectorale du 10 décembre 2021.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de télétransmission des actes de la commande publique via l'application @CTES.
- AUTORISE le président à signer l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.
- AUTORISE le président à signer électroniquement les actes télétransmis.
- DESIGNNE en qualité de responsables de la télétransmission des actes de la commande publique :
 - . Mme Nadia GUILLAUMIN, responsable du service commande publique mutualisé
 - . et Mme Alexandra VOGIN, assistante administrative.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Acte rendu exécutoire après :
Dépôt en Préfecture, le 6 octobre 2022
et publication le 7 octobre 2022*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,

Le 1^{er} vice-président,

Marcel JACQUIN

